République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE DE GAMBSHEIM

PROCES VERBAL n° 02 – ANNEE 2021
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2021 à 19h00

ORDRE DU JOUR

Administration générale

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Informations administratives
   2.1. Droit de préemption
   2.2. Viabilité hivernale
   2.3. Plan Grand Froid - Plan Canicule
3. Approbation du procès-verbal n°1 du 28 janvier 2021

Finances

4. Finances – Débat d'orientation budgétaire 2021

Divers

Conseillers en fonction :	27
Conseillers présents :	19
Votes par procuration :	8
Absent excusé sans procuration	0

République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE DE GAMBSHEIM

PROCES VERBAL n° 02 – ANNEE 2021
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2021 à 19h00

Sous la présidence de : M. Hubert HOFFMANN, Maire

Convocation des Conseillers Municipaux : 18 février 2021

Affichage :

Membres présents :

- Anne EICHWALD, Gabriel WOLFF, Martine HOMMEL, David GEFFRE, Marie-Claire LEISER, Sylvie DAUL, Cécile JUNG, Jeannot GABEL, Colette DIETRICH, Estelle LAMBERT, Fabien SCHOENY, Christian KIEGER, Cynthia STEFFANY, Mathieu KENDZIERSKI, Anne-Laure LUDWIG, Pascal SIEFFERT, Mylène SCHNORR, Peggah CEZARD (arrivée à 19h30).

Membres absents excusés avec procuration :

- Sébastien ZINCK donne procuration à Fabien SCHOENY
- Rachel HUSS donne procuration à Anne-Laure LUDWIG
- Sébastien REMY donne procuration à Gabriel WOLFF
- Marc BORNERT donne procuration à Martine HOMMEL
- Louis BARTHELME donne procuration à Anne EICHWALD
- Joël HOCQUEL donne procuration à Mylène SCHNORR
- François HERTER donne procuration à Pascal SIEFFERT
- Alain KIENTZ donne procuration à Sylvie DAUL.

2021-02-25--AM01 : Désignation du secrétaire de séance

Madame Sylvie DAUL est désignée comme secrétaire de séance.

2021-02-25--AM02 : Informations administratives

Droit de préemption
Le Maire a proposé la renonciation à la préemption des biens ci-après à la Communauté de Communes du Pays Rhénan :

	Désignation de l'immeuble				Type	Propriétaire(s)
	Section	Parcelle	Superficie en are	Adresse		
21R005	12	203 à 205	0,72	2a rue des Marronniers	Appartement	M. et Mme Michel VILLEMIN
21R006	6	174	4,45	32a rue de l'Ancienne Eglise	Terrain	Consorts HAAS
21R007	10	290/31	3,94	9 route de Weyersheim	Appartement	Mme Caroline ROULLEAU
21R008	27	274/110	5,43	1 route Nationale	Maison	SCI E.M.
21R009	16	563	5,06	Lieudit "Auf dem Stein"	Terrain	M. et Mme Gérard EBEL
21R010	12	297, 299, 301	0,10	Lieudit "Straeng"	Terrain	M. Thomas EISELE et Mme Margot VELTEN

Viabilité hivernale
Le Maire présente l'organisation communale pour le déneigement.

Gestionnaires de voiries :
- DIR Est (Direction Interdépartementale des Routes de l'Est) : autoroute
- CEA (Collectivité Européenne d'Alsace) : routes départementales ; à Gambsheim, sont concernées les routes Nationale, de Weyersheim, du Rhin
- Commune : voiries communales

Viabilité hivernale **à Gambsheim** :
C'est au Maire d'organiser le déneigement, en fixant des **objectifs** sur les 101 rues et places publiques, 27 km de voirie qui sont classées en 3 catégories (vitale, primaire et secondaire)
- plan de circulation à hiérarchiser et à prioriser
- assurer l'accès aux bâtiments publics : Mairie, écoles, gare, EcRhin, église…

Moyens :
- 8 agents
- 4 engins
- 4 lames à neige
- 2 sableurs

Plan Grand Froid – Plan Canicule
Les directives à mettre en place pour ces deux plans sont présentées.

Le Préfet du Département est gestionnaire des Plan Grand Froid et Plan Canicule.
En cas de déclenchement du plan, la Commune doit :

- tenir à jour un registre où les personnes vulnérables (âgées, handicapées, isolées...) peuvent s'inscrire
- mettre en place une aide adaptée aux besoins (par exemple : endroit climatisé ou chauffé)
- maintenir du contact avec les personnes vulnérables : appel téléphonique, visite....

Point Covid 19
La Préfète n'a pas acté la création de centres supplémentaires de vaccination, dont celui de Weyersheim auquel Gambsheim pouvait se rattacher.

Inscriptions scolaires
La campagne d'inscription pour les écoles maternelles se déroulera du 1er au 30 mars 2021. Les dossiers d'inscription sont disponibles en Mairie ou téléchargeables sur le site internet de la Commune.

Résidence Séniors
Le dossier d'enquête à l'attention des personnes de plus de 60 ans a été finalisé et sera distribué aux habitants des Communes de Gambsheim, Herrlisheim et Offendorf. Il sera à retourner pour le mois de mai. L'examen et l'analyse des retours d'enquêtes seront fait en interne, dans chaque Commune.
Les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, s'accordent pour procéder à la distribution du dossier d'enquête.

Nouveau contrat Energie Verte
Suite à la signature d'un nouveau contrat de fourniture d'énergie, l'Electricité de Strasbourg a remis un certificat Energie Verte à la Commune. Le projet s'inscrit dans le Plan Climat et de la transition énergétique. Le prix des consommations sera fortement réduit pour la collectivité. Un article est paru dans le journal Dernières Nouvelles d'Alsace. Le Maire souligne l'implication dans ce dossier de Monsieur Pascal SIEFFERT, responsable des ventes aux collectivités chez ES Energie.

Forages géothermiques à Vendenheim
A l'initiative des Communes impactées, un collectif regroupant les sinistrés des séismes successifs liés aux forages géothermiques est en voie de création. Actuellement quelques 500 dossiers seraient en cours d'instruction, dont certains en provenance de nos voisins allemands de la Stadt Rheinau. Le dossier est piloté par la Commune de La Wantzenau.

2021-02-25 – AM03 : Approbation du procès-verbal n° 1 du 28 janvier 2021

Le procès-verbal n° 1 est adopté,

à l'unanimité.

2021-02-25-FIN04 : Finances – Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Le débat d'orientation budgétaire, préparé en Commissions Réunies du 9 février 2021, est présenté. Le rapport relatif aux orientations budgétaires, aux engagements pluriannuels, à la structure et à la gestion de la dette est annexé au présent procès-verbal.

Le Conseil Municipal prend acte de l'orientation budgétaire 2021.

DIVERS

Communication
Un extranet dédié aux élus a été mis en place sur le site internet de la Commune. Les comptes-rendus des réunions des commissions communales y seront intégrés et seront accessibles via un mot de passe qui sera communiqué aux Conseillers Municipaux.

Environnement
La traditionnelle Journée Environnement (Nettoyage du ban communal) se déroulera le 27 mars 2021. Le rendez-vous est fixé à l'étang Huttmatt, route de Weyersheim.

Un projet de mise en place de "Journées citoyennes" les 29 et 30 mai prochains est à l'étude :
- opération nettoyage et actions environnementales le samedi
- ateliers de sensibilisation à l'environnement initiés par le collectif Nature de l'Animation Jeunesse du Pays Rhénan le dimanche.

La Commission Cadre de Vie – Citoyenneté – Environnement sera saisie.

Dates des prochaines réunions :
- 8 mars 2021 à 18h : Commission Transfrontalière avec les homologues allemands en visioconférence
- 11 mars 2021 à 19h : Groupes de travail 1 et 2 de la Commission Cadre de Vie – Citoyenneté - Environnement
- 16 mars 2021 à 19h : Commission Finances

Interventions de la liste "Ensemble pour l'Avenir de Gambsheim" :

Intervention de Pascal SIEFFERT :

Eclairage public

"Dans le cadre des projets de travaux pour la modernisation et la rénovation de l'éclairage public, un investissement de 35 à 45 000 € pour permettre l'extinction nocturne sur nos anciens équipements ne me semble pas pertinent. Je propose que cette somme soit investie dans du relamping afin d'accélérer le renouvellement des équipements tout en générant des économies d'énergie et en permettant de réduire la pollution lumineuse."

Réponse de M. le Maire :

Cette provision fait suite à un ancien débat sur la diminution de la pollution lumineuse due à l'éclairage public et sur l'extinction nocturne partielle ou intégrale qui pourrait être envisagée tout comme d'autres solutions comme l'abaissement nocturne ou celle que vous proposez le relamping en sources leds.

Cette question nous interpelle avec ses différents enjeux : économie d'énergie, économie financière, bénéfice environnemental.

Le Groupe de Travail 4 "Voirie – Sécurité routière" de la Commission Cadre de Vie – Citoyenneté-Environnement sera saisi et poursuivra la réflexion.

Interventions de Mylène SCHNORR :

"Services généraux

Pour les investissements 2021, la rénovation du bâtiment 15 Route du Rhin doit servir d'extension de la mairie pour l'installation des services techniques pour un montant de 300000 Euros TTC, montant auquel il faut rajouter le coût d'acquisition et de travaux de démolition intérieure qui ont déjà été réalisés. Pouvez-vous nous préciser ces montants ? L'année 2020 a marqué de nouvelles façons de travailler, notamment avec le télétravail. Est-il pertinent d'investir un montant si important cette année pour un service de 3 personnes ? Une réflexion plus globale d'optimisation de l'organisation des services paraîtrait nécessaire en amont."

Réponse de M. le Maire :

Les Services Techniques / Urbanisme comme vous le savez sont actuellement installés dans un espace exigu au deuxième étage de la Mairie. Leur déplacement vers des locaux plus adaptés tant par la taille que pour une meilleure accessibilité du public en rez-de-chaussée, est plus que pertinent. L'idée de transférer un service municipal dans ce lieu à deux pas de la Mairie nous a conduit en février 2018 à l'acquérir sans hésiter.

Comme déjà annoncé en Commissions Réunies le 9 février dernier, le programme souhaité ne se limite pas à la création de 3 postes de travail. Le local de quelques 200 m² intègrera un espace accueil Technique et Urbanisme pour le public, 4 – 5 unités de travail, une petite salle de réunion, des locaux techniques (sanitaires, rangement, stockage, ménage...) ainsi qu'un réfectoire avec kitchenette pour l'ensemble du personnel de la Mairie.

"Éducation
Concernant le plan Pluriannuel d'Investissement, bien que favorables à la rénovation de l'école Bitzig, nous avons noté que le projet prévoit l'intégration d'un espace périscolaire, notamment pour la restauration. Nous nous demandons s'il est pertinent de reconstruire cet équipement sur le même site ? Ne faut-il pas agrandir le périscolaire Ill au Rhin sachant que les fondations ont été prévues pour permettre cette possibilité ?
Notre proposition serait de prévoir en priorité pour cette année l'achèvement de l'école Ill au Rhin, à savoir l'ensemble des dernières salles de classe afin d'optimiser le coût des travaux, le couloir et l'amélioration énergétique en améliorant l'isolation mais en y intégrant également des panneaux photovoltaïques et la remise en état de la cour avec de la végétalisation.
A minima, serait-il possible d'inclure dans le budget alloué à l'éducation, et plus précisément à l'école Ill au Rhin, l'achèvement de la salle 9 (cette salle a déjà été partiellement rénovée : sol et murs. Il manque les meubles ainsi qu'un rafraichissement de la peinture des couloirs ?
Le remplacement des vidéoprojecteurs défectueux est-il prévu dans ce budget ? Certains sont en fin de vie et ont même dépassé le quota d'heures supporté par les ampoules : les images et les textes sont flous et parfois illisibles."

Réponse de M. le Maire :
L'opération "Bitzig" que nous souhaitons mener de manière partagée avec l'aval de l'ensemble du Conseil Municipal n'en est qu'au stade des réflexions préliminaires. C'est pourquoi nous avons demandé l'assistance du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin (CAUE) pour nous accompagner et nous aider aux futures décisions à prendre sur ce dossier majeur du mandat. A ce jour rien n'est "figé" ; nous n'en sommes qu'au stade diagnostic et hypothèses de réorganisation du site.
En ce qui concerne l'école Ill au Rhin nous proposons de continuer les améliorations des installations existantes par étapes telles que figuré dans le débat d'orientation budgétaire pour aboutir à un programme complémentaire d'économie d'énergie approprié.

Votre critique désobligeante formulée en séance contre l'équipe sortante au sujet de la vétusté des locaux n'est à mon sens ni fondée, ni appropriée. La Municipalité accorde depuis de nombreuses années à ses écoles maternelles et primaire une attention et un soutien tout particulier tant en faveur des élèves mais aussi du corps enseignant. Aussi je vous demanderai à l'avenir de montrer un peu plus de retenue et de considération envers le travail et l'engagement municipal (Elus et Administration) afférents à nos affaires scolaires.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire

MAIRIE DE GAMBSHEIM BAS-RHIN

Hubert HOFFMANN

Rapport relatif aux orientations budgétaires, aux engagements pluriannuels, à la structure et à la gestion de la dette

Compte Administratif 2020 – BP 2021

SOMMAIRE

1. Les recettes

   A. En section de fonctionnement

      a) Les dotations de l'Etat

      b) Impôts et taxes

         - Fiscalité
         - Attribution de compensation de la Communauté de Communes du Pays Rhénan
         - Fonds départemental des DMTO (droit de mutation à titre onéreux) pour les communes de moins de 5000 habitants
         - Autres : Droits de place, taxe sur les pylônes électriques, taxe sur la consommation finale d'électricité

      c) Les autres recettes : Vente de produits, revenus des immeubles, gravières

   B. En section d'investissement

      a) Les dotations, fonds divers et réserves, participations de l'Etat

      b) Les subventions d'investissement

2. Les dépenses

   A. En section de fonctionnement

   B. En section d'investissement

3. L'affection des résultats

4. Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

5. Niveau d'endettement de la collectivité

6. Capacité de désendettement

7. Montants des budgets

8. Principaux ratios

9. Effectifs de la collectivité

La commune de Gambsheim compte 4 956 habitants et 49 comptés à part, soit un total de **5 005 habitants**, population légale au 1er janvier 2018 en vigueur à compter du 1er janvier 2021.

1. LES RECETTES

A. En section de fonctionnement

a) *Les dotations et participations de l'Etat*

Après une baisse considérable des dotations de l'Etat entre 2013 et 2017, celles-ci restent stable depuis.

Dotation globale de fonctionnement (DGF)	BP 2021	2020	2019	2018
7411 Dotation forfaitaire	220 000 €	222 945 €	221 475 €	221 482 €
74121 Dotation de solidarité rurale	55 000 €	55 930 €	53 395 €	54 044 €

Les recettes de ce chapitre sont évaluées à environ **347 000 €** pour le BP 2021, dont **275 000 €** de Dotation Globale de Fonctionnement. Les autres recettes sont notamment la participation de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse **(28 000 €)**, une aide de l'ADIAM habituellement à 9 000 € évaluée un peu moins vu la baisse de l'activité liée à la COVID 19 **(7 500 €)** pour le fonctionnement de l'école de musique, et environ **5 000 €** de FCTVA au titre des travaux d'entretien et autres recettes diverses (**31 500 €**)

b) *Impôts et taxes*

Les impôts et les différentes taxes perçues par la collectivité chaque année se situe entre **2 400 000 €** et **2 500 000 €**

On y trouve notamment :

- **Fiscalité :** Les taux votés en 2020 sont identiques à ceux de 2019 et de 2018, soit :

  - ~~Taxe d'habitation : 9,08 %~~
  - Taxe sur le foncier bâti : 10,86 %
  - Taxe sur le foncier non bâti : 28,75 %

Les taux de la fiscalité qui augmentaient régulièrement de +2% chaque année, sont figés depuis 2018. Il a été proposé en Commissions Réunies d'augmenter les taux cette année pour la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Il n'y a plus lieu de voter un taux pour la taxe d'habitation qui n'existe plus sous cette forme depuis le 1er janvier 2021 et dont le versement sera compensé par l'Etat par le reversement aux communes de la part de la taxe initialement perçue par le département avec un système de pondération qui devrait nous garantir une équivalence.

Evolution de la fiscalité depuis ces trois dernières années

Imputation	Réalisé 2020	Réalisé 2019	Réalisé 2018
73111 Total taxes foncières et d'habitation :	**1 150 544 €**	**1 106 179 €**	**1 070 968 €**
Taxe d'habitation	*533 244 €*	*515 732 €*	*495 611 €*
Taxe d'habitation sur les logements vacants	*7 715 €*	*4 627 €*	*6 073 €*
Taxe foncière sur les propriétés bâties	*592 597 €*	*569 778 €*	*553 235 €*
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	*15 822 €*	*16 042 €*	*16 049 €*

Les bases permettant d'effectuer un calcul plus précis de la recette n'ont pas encore été transmises par les services fiscaux à ce jour, un montant prévisionnel de **1 150 000 €** sera donc inscrit au BP 2021 au vu du CA 2020.

- **Attribution de compensation de la Communauté de Communes du Pays Rhénan**

Imputation	2020	2019	2018
73211 Attribution de compensation	1 214 748 €	1 219 942 €	1 219 942 €

Une légère baisse de l'ordre de **5 000 €** était prévue en 2020 et concerne le transfert de la compétence relative à l'aménagement des abords des gares. Un montant de **1 215 000 €** sera inscrit au BP 2021

- **Fonds départemental des DMTO (droit de mutation à titre onéreux) pour les communes de moins de 5000 habitants**

Imputation	2020	2019	2018
73224 Fonds DMTO	40 883 €	47 543 €	44 275 €

Un montant prévisionnel de **41 000 €** sera inscrit au BP 2021.

- **Autres : Droits de place, taxe sur les pylônes électriques, taxe sur la consommation finale d'électricité**

Imputation	2020	2019	2018
7336 Droits de place	1 019 €	3 425 €	3 226 €
7343 Taxe sur les pylônes électriques	38 145 €	36 420 €	35 520 €
7351 Taxe sur la consommation finale d'électricité	56 706 €	42 833 €	52 215 €

Un montant prévisionnel de **92 000 €** sera inscrit au BP 2021.

c) *Les autres recettes :*

- **Les atténuations de charges** (013) : concerne essentiellement des remboursements de rémunération du personnel en cas de maladie par la CPAM ou par l'assurance statutaire et dans le cas du détachement syndical d'un agent par le CDG 67. Un montant de **45 000 €** sera inscrit au BP 2021.
- **Les produits des services, du domaine et vente diverses** (70) : produits forestiers, concessions de cimetières, droit de chasse et de pêche, baux de fermage des terrains communaux, écolage école de musique, remboursement des salaires et charges du personnel mis à disposition de la zone de loisirs, remboursement de charges locatives et de taxe foncière sont évalués à **206 000 €**
- **Autres produits de gestion courante** (75) : La recette, évaluée à **714 000 €** au BP 2021 concerne essentiellement les loyers et redevances des immeubles, les revenus des locations de salles, les loyers des terrains des gravières, l'extraction de gravier**.**
- **Les produits exceptionnels** (77) : Aucune recette exceptionnelle n'étant prévue pour 2021, seule 1 904,03 € seront inscrits pour arrondir le total du budget à 4 477 000 €.

B. En section d'investissement

a) *Les dotations, fonds divers et réserves et participations de l'Etat*

Imputation	2020	2019	2018
10222 FCTVA	230 043,69 €	340 408.60 €	727 367,81 €
10226 Taxe d'aménagement	246 808,60 €	319 821.25 €	158 280,62 €

- **Le FCTVA** (Fonds de Compensation de la TVA) assure aux collectivités locales la compensation de la taxe pour la valeur ajoutée qu'elles acquittent sur une partie de leurs dépenses d'investissement à un taux forfaitaire, sous réserve du respect des divers critères d'éligibilité à ce fonds. Le taux de compensation forfaitaire est fixé à **16,404 %.** Au vu des dépenses d'investissement réalisées en 2020, un montant de **100 000 €** sera inscrit au BP 2021.

- **La taxe d'aménagement**, est une taxe locale perçue par la commune, le département et la région sur toutes les opérations de construction ou d'agrandissement exigeant un permis de construire ou une déclaration préalable.

  Il est difficile d'évaluer cette recette pour l'année en cours, qui est versée par le contribuable en deux fois si elle excède 1500 €, au 14ème mois suivant la délivrance de l'autorisation d'urbanisme puis au 26ème mois. Pour 2021 elle a été évaluée par les services techniques à environ **197 000 €.**

b) Les subventions d'investissements

Libellé du projet	Partenaires	A inscrire au BP 2021
Modernisation du réseau d'éclairage public	Conseil Départemental du Bas-Rhin, subvention accordée par courrier du 30 novembre 2020	99 996 €
Réhabilitation des anciens locaux du stade football en équipements multi-loisirs	Conseil Départemental du Bas-Rhin, subvention accordée par courrier du 30 novembre 2020	71 000 €

Un total de **170 000 €** en recettes de subvention sera inscrit au BP 2021.

2. LES DEPENSES

A En section de fonctionnement

Imputation	2020	2019	2018
Charges à caractère général	820 854,42 €	829 938,38 €	848 816,53 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 267 340,60 €	1 265 905,79 €	1 274 697,71 €
Atténuations de produits FNGIR	228 445,00 €	228 172,00 €	228 237,00 €
Autres charges de gestion courante	442 340,64 €	471 406,89 €	353 437,75 €
Charges financières, intérêts des emprunts	171 905,53 €	181 506,42 €	186 551,21 €

Les dépenses de fonctionnement s'articulent essentiellement autour des 5 chapitres ci-dessus. Arrêté ici

- **Les charges à caractère général** (011) : Les dépenses restent plus ou moins stables. Pour le BP 2021 un montant de **910 000 €** sera inscrit contre **971 700 €** en 2020.

- **Les charges de personnel et frais assimilés** (012) : Pour le BP 2021 un montant de **1 330 000 €** sera proposé qui tient compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui concerne l'évolution de la carrière des agents par l'avancement au grade supérieur sous conditions ou à l'échelon supérieur selon l'ancienneté. Il est également prévu l'équivalence de deux postes dans le cas où il y aurait nécessité de faire face à un surcroit d'activité.

La part des dépenses affectée aux frais de personnel représente **43 %** du budget pour l'année 2020 contre **37 %** du budget pour l'année 2019 sachant que la moyenne se situe à environ 56% pour les communes de la même strate (entre 5000 et 10 000 habitants).

- **Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)** (014) qui permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale de la loi de finances de 2010, reste stable mais représente une dépense pour la commune de près de **230 000 €.** Pour rappel, la recette de la DGF pour 2020 s'élève à environ **279 000 €,** la commune perçoit finalement une participation réelle de l'Etat de l'ordre de **49 000 €.**

- **Les autres charges de gestion courante** (65) : Il est prévu d'inscrire au BP 2021 un montant de **389 000 €**.

- **Les intérêts des emprunts** baissent doucement et représentent environ **165 000 €** à inscrire au BP.

B. En section d'investissement

Un reste à réaliser, détaillé dans le tableau ci-après, d'un montant global de **977 962,83 €** est reporté sur le BP 2021.

Article	Fonction	Analytique	Reste à réaliser 2020
Dépense d'investissement			977 962,83
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles			6 550,00
2031	211	C.a. - 13 ECOLE MATERNELLE LE BITZIG	6 550,00
Ch. - 21 Immobilisations corporelles			456 918,55
2112	822	C.a. - 71 TERRAINS	15 175,00
2121	823	C.a. - 43 ESPACES VERTS	20 000,00
2128	414	C.a. - 25 TENNIS	46 292,40
2128	414	C.a. - 34 TERRAINS DE JEUX	6 006,00
2135	20	C.a. - 37 CIMETIERE	1 800,00
2135	212	C.a. - 11 ECOLE ELEMENTAIRE DE L ILL AU RHIN"	100 000,00
2135	412	C.a. - 26 FOOTBALL	14 651,26
2135	414	C.a. - 97 EQUIPEMENT SPORTIF & CULTUREL	27 752,30
2151	822	C.a. - 42 VOIRIE	18 000,00
2152	822	C.a. - 42 VOIRIE	98 634,54
21568	114	C.a. - 04 PROTECTION CIVILE	4 260,00
21578	821	C.a. - 55 SIGNALISATION ET JALONNEMENT, ILLUMINATION DE NOEL	563,03
2182	20	C.a. - 41 SERVICES TECHNIQUES	26 700,00
2184	20	C.a. - 24 MAIRIE	3 000,00
2184	212	C.a. - 11 ECOLE ELEMENTAIRE DE L ILL AU RHIN"	4 083,62
2184	30	C.a. - 21 SALLE POLYVALENTE	67 442,40
2188	020	C.a. - 99 SERVICE GENERAL	1 668,00
2188	311	C.a. - 16 ECOLE DE MUSIQUE	890,00
Ch. - 23 Immobilisations en cours			514 494,28
2313	212	C.a. - 11 ECOLE ELEMENTAIRE DE L ILL AU RHIN"	4 800,00
2313	414	C.a. - 310 MULTI-LOISIRS	507 391,48
2315	822	C.a. - 42 VOIRIE	2 302,80

Une enveloppe d'un montant de **1 380 000 €** sera inscrite sur le BP 2021 pour des nouvelles dépenses en investissement, selon la ventilation ci-dessous :

PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENT 2021

Aménagements urbains – Environnement	**400 - 450 000 €**
- Voirie – Réseaux Divers	160 – 180 000 €
• Projets à définir	
- Eclairage public	175 – 190 000 €
• Modernisation route Nationale	140 – 150 000 €
• Provision pour extinction nocturne	35 – 45 000 €
- Autres	
• Aires de jeux	30 – 35 000 €
• Forêts et plantations	20 – 25 000 €
• Illuminations de Noël	15 – 20 000 €
Services Généraux	**550 – 600 000 €**
- Aménagement locaux 15 route du Rhin	300 – 330 000 €
- Mairie ravalement	65 – 70 000 €
- Eglise – Cimetière	35 – 40 000 €
- Bâtiments	85 – 90 000 €
- Mobilier – Matériel	65 – 70 000 €
Education	**200 – 250 000 €**
- Ecole maternelle Bitzig	130 – 150 000 €
• Provision pour futur projet	
- Ecole primaire Ill au Rhin	
• Rénovation deux salles	40 – 50 000 €
• Etude énergétique	15 – 30 000 €
- Périscolaire	15 – 20 000 €
• Mobilier	
Culture – Sport	**100 – 150 000 €**
- EcRhin	40 – 55 000 €
• Travaux extérieurs	
- Salle polyvalente	40 – 55 000 €
• Travaux extérieurs	
- Tennis	20 – 40 000 €
• Etude de mise à niveau des locaux	

3. L'AFFECTION DES RESULTATS 2020

FONCTIONNEMENT	Recettes de fonctionnement réalisées en 2020	3 922 793 ,20 €
	Dépenses fonctionnement réalisées en 2020	3 134 460,97 €
	Solde	788 332,23 €
	Report excédent 2019	847 226,76 €
	TOTAL EXCEDENT 2020 A REPORTER SUR BP 2021	**1 635 558,99 €**

INVESTISSEMENT	Recettes d'investissement réalisées en 2020	1 149 113,44 €
	Dépenses d'investissement réalisées en 2020	1 093 929,95 €
	Solde 2020 en investissement de	55 183,49 €
	Déficit 2019 reporté	-30 476,51 €
	TOTAL EXCEDENT 2020 A REPORTER SUR BP 20210	**24 706,98 €**

Préparation du BP 2021 :

Il est proposé de ventiler l'excédent de fonctionnement d'un montant de **1 635 558,99 €** de la manière suivante :

- Résultat reporté en section de fonctionnement : 657 595,97 €
- Excédent de fonctionnement (article 1068) en section d'investissement : 977 963,02 €

4. Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

	BP 2021	2020	2019	2018
Epargne brute AUTOFINANCEMENT	1 134 000 €	1 237 000,00 €	830 000,00 €	608 340,00 €
Emprunts et dettes assimilées	380 000 €	369 420,29 €	360 519,40 €	326 882,72 €
Epargne nette	754 000 €	975 579,71 €	469 480,60 €	281 457,28 €

- **Épargne brute** = autofinancement (recettes de fonctionnement moins dépenses de fonctionnement estimées)
- **Épargne nette** = épargne brute moins le remboursement du capital de la dette

1. Niveau d'endettement de la Collectivité

Le capital restant dû au 31 décembre 2020 s'élève à un total de **6 204 172,71 €.**

	Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur	Devise	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2020	IRD au 31/12/2020
E 14	Emprunt		Ag. générique DEXIA CL					
	MON26881	25/03/2010	CONSTRUCTION ESCL, plan relance BTP, section TP	EURO	87 500,00	01/07/2030	49 115,22	7661,69
E 15	Emprunt		Ag. générique DEXIA					
	DEXIA MO	25/03/2010	CONSTRUCTION ESCL, plan relance BTP, section Bâtiment	EURO	750 000,00	01/07/2030	420 989,56	65 672,07
E 16	Refinancement							
	CCM 1027	22/06/2010	PRET POUR CONSTRUCTION ECRHIN	EURO	725 577,85	31/03/2028	439 492,09	40 657,96
E 17	Refinancement							
	CCM 1027	22/06/2015	EMPRUNT CONSTRUCTION ECRHIN	EURO	3 555 859,50	31/12/2035	2 798 048,24	662 531,78
E 18	Refinancement							
	CCM 1027	22/06/2015	EMPRUNT CONSTRUCTION ECRHIN	EURO	2 016 867,49	31/03/2037	1 621 527,60	425 453,21
			CCM GAMBSHEIM KILSTETT					
E 19	Emprunt							
	CCM10278	07/05/2018	PRET TRAVAUX INVESTISSEMENT EN COURS	EURO	1 000 000,00	30/06/2038	875 000,00	108 718,75
							6 204 172,71 €	**1 310 695,46 €**

2. Capacité de désendettement

Au 31/12/2020 : 5 années (6 204172,71/1 237 000)

- Capacité de désendettement = encours de la dette/épargne brute (seuil limite entre 11 et 12 années)

3. Montants des budgets

Commune : BP 2021 intégrant les résultats 2020 :

FONCTIONNEMENT : **4 477 000 €**

INVESTISSEMENT : **2 870 400 €**

Zone de loisirs et de camping : BP 2021 intégrant les résultats 2020

EXPLOITATION : **133 300 €**

INVESTISSEMENT : **29 085 €**

4. Principaux ratios

Les ratios financiers obligatoires du secteur communal

n°	Ratios	CA 2020	Strate commune de 3500 à 5 000 habitants (2018)	BP 2021	Strate commune de 5000 à 10 000 habitants (2018)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	596,32 €	829 €	625,97 €	935 €
2	Produits des contributions directes / population	234,00 €	454 €	230,17 €	507 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	839,80 €	1 016 €	893,51 €	1 133 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	134,61 €	330 €	275,72 €	305 €
5	En cours de la dette / population	1 408,51 €	773 €	1 239,59 €	860 €
6	Dotation Globale de Fonctionnement / population	56,65 €	150 €	54,95 €	153 €

Chiffres des strates issues de LES COLLECTIVITÉS LOCALES EN CHIFFRES 2020
Ratios financiers des communes par strate de population en 2018

5. Effectifs de la collectivité au 31/12/2020

- La commune compte un total de **46 agents** dont 25 à temps complet et 21 à temps non complet :

✓ **24 agents titulaires** dont 6 dans la filière administrative, 14 dans la filière technique dont 2 à temps non complet, 3 dans la filière sociale à temps non complet et 1 dans la filière culturelle

✓ **22 agents non titulaires** dont 5 à temps complet et 17 à temps non complet essentiellement affectés sur des postes d'enseignement artistique (école de musique)